

LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 DE 16H À 23H

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 01/09/2026
CD / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/1063

Événement - Interdiction temporaire de stationnement
Rue Champ Lagarde

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2026.03.4 du 20 mars 2026 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2026/458 du 20 mars 2026 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – Mandature 2026 »,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **le lycée Sainte-Geneviève** – 2, rue de l'Ecole des Postes 78000 Versailles sollicitant la mise à disposition de stationnement pour les autocars transportant les nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2026,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit le mardi 1er septembre 2026 entre 16h et 23h :**

Rue Champ Lagarde, côté des numéros pairs (côté lycée) entre la rue de l'Ecole des Postes et le rond-point Paul Weil

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 8 juin 2026